



DOCUMENT

CODE IMPORTATEUR/EXPORTATEUR

DEFINITION	Sont habilités à importer ou exporter des marchandises toute personne physique ou morale disposant d'un Code Importateur / Exportateur. Il existe deux types de code : Le Code Importateur /Exportateur pour les professionnels : ce code est réservé aux personnes physiques ou morales ayant pour activité l'importation et/ou l'exportation. Le Code Importateur /Exportateur Occasionnel : est réservé aux personnes physiques ou morales non professionnelles, qui importent ou exportent occasionnellement.
DESCRIPTION DE LA PROCEDURE	Code Importateur/Exportateur pour les professionnels Ce code est délivré par les services du Ministère du Commerce basés au Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI, http://www.cepici.gouv.ci). Code Importateur/Exportateur occasionnel Ce code est destiné aux personnes physiques ou morales non professionnelles qui importent ou exportent occasionnellement. Ce code est délivré à la Direction de la Régulation des Echanges (DRE) du Ministère du Commerce.
STRUCTURE(S) ETATIQUE(S) CONCERNEE(S)	Code Importateur/Exportateur pour les professionnels Ce code est délivré par les Services du Ministère du Commerce basés au Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI, http://www.cepici.gouv.ci). Code Importateur/Exportateur occasionnel Pour les personnes physiques ou morales non professionnelles, qui importent ou exportent occasionnellement. Ce code est délivré à la Direction de la Régulation des Echanges (DRE) du Ministère du Commerce.
COUT	Code Importateur/Exportateur pour les professionnels • 30 000 F CFA pour la fiche de code. • Validité : 1 an (1 année civile) Code Importateur/Exportateur occasionnel • 50 000 F CFA. • Validité : Limitée à l'opération en cours.
DELAI D'OBTENTION	24 heures maximum



DOCUMENTS REQUIS POUR OBTENTION

Code Importateur/Exportateur pour les professionnels

Ce code est normalement obtenu lors de la création de la société au CEPICI.

L'obtention du code importateur/exportateur dans le cas des nouvelles activités est subordonnée à la constitution d'un dossier comprenant :

- Une Demande adressée à Monsieur le Directeur de la Régulation des Echanges.
- Une copie du Registre de Commerce.
- Une Déclaration Fiscale d'Existence (DFE)/Compte Contribuable.
- Une Attestation de non Redevance.
- Une Attestation de Patente.
- Une Attestation de Régularité Fiscale datant de moins de quatre (4) mois pour les personnes physiques ou morales exerçant déjà et n'ayant pas bénéficié d'une attribution d'un code import/export.
- Fiche de renseignements sur les usagers du commerce en deux (2) exemplaires.
- Fiche de code à payer (30 000 FCFA).
- Photocopie de la pièce d'identité ou de la carte de séjour du directeur ou du gérant de la société.
- Procuration signée et cachetée par le responsable de la société et photocopie de la carte d'identité ou de la carte de séjour du coursier.

N.B : Sa durée de validité est d'une (1) année civile et il est renouvelable chaque année à la Direction de la Régulation des Echanges (DRE), du Ministère du Commerce.

Le renouvellement du Code Importateur/Exportateur, est subordonné à la constitution d'un dossier comprenant :

- Une Demande adressée à Monsieur le Directeur de la Régulation des Echanges.
- Attestation de Régularité Fiscale.
- Attestation de non redevance.
- Attestation de Patente.
- Photocopie de l'ancien code importateur.
- Fiche de renseignements sur les usagers du commerce en deux (2) exemplaires.
- Fiche de code à payer 30 000 F CFA.
- Photocopie de la pièce d'identité ou carte de séjour du responsable de la structure.
- Procuration signée et cachetée par le responsable de la société et photocopie de la carte d'identité ou de la carte de séjour du coursier.

Code Importateur /Exportateur Occasionnel

Ce code est à demander au Ministère du Commerce à la Direction de la Régulation des Échanges (DRE) avec les documents justificatifs suivants :

- Une demande adressée au Directeur de la Régulation des Échanges,
- La facture pro-forma ou définitive de la marchandise à importer ou à exporter
- Le titre de transport
- La copie de la pièce d'identité ou le registre du



	commerce du référent.
BASE JURIDIQUE (REFERENCE LEGALE)	Arrêté interministériel n°127/MCAPPME/MPMB du 21 Mars 2014.
CONTACT(S)	Direction de la Régulation des Echanges/Direction Générale du Commerce Extérieur/ Ministère du Commerce Rue Lecœur, Face à « Jour du marché » Abidjan – Plateau, BP V143 Tél : (+225) 20 22 59 25 CEPICI (Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire) Abidjan - Plateau, Plateau Immeuble Bellerive BP V152 Abidjan 01 Tél. : (+225) 20 31 14 00